



Autorisation d'accès propriété privée - projet touristique

Par **sfolliot_old**, le **14/09/2007** à **14:45**

Bonjour,

Nous sommes une collectivité territoriale et, dans le cadre de notre compétence tourisme, nous avons le projet d'aménager une passe à canoë kayak située sur une propriété privée. Nous avons déjà rencontré la propriétaire de ce terrain qui nous autorise l'accès à son terrain pour créer cet aménagement. Nous souhaiterions connaître quelles sont les démarches à suivre pour formaliser cela et surtout pour que nos responsabilités soient clairement définies, peut-être existe-t-il une convention appropriée à ce cas de figure.

Merci d'avance pour votre aide,
Cordialement

S. Folliot